

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
Grand Est

**Actes des 2<sup>èmes</sup> Rencontres  
régionales de la vie associative  
Grand Est**

**16 novembre 2019**



# Les 2<sup>èmes</sup> Rencontres régionales de la vie associative

Pour leur 2<sup>ème</sup> édition, les Rencontres régionales de la vie associative, organisées à l'initiative de l'Union des Mouvements associatifs du Grand Est, ont eu pour objectif d'initier échanges et débats entre fédérations, coordinations et réseaux associatifs, en présence de représentants de l'Etat et de la Région Grand Est, autour des enjeux de la vie associative régionale et nationale.

100 inscrits

80 participants

50 structures représentées

(dont 29 départementales ou interdépartementales, 14 Grand Est et 5 nationales),

ainsi que 3 collectivités/services déconcentrés et 3 universités/établissements d'enseignement.

## Rappel du programme :

### **Ouverture de la journée - Hémicycle**

Piero Calvisi, Thomas Dubois et Alain Meyer, Coprésidents de l'UMAGE,  
Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif,  
Emmanuel Thiry, Directeur régional adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est,  
Catherine Zuber, Conseillère Régionale Grand Est, Déléguée à la Création d'Entreprises, à l'Economie Sociale et Solidaire et à la Vie Associative, Présidente de la Commission Engagement et Citoyenneté.

### **Le paysage associatif français 2019 - Hémicycle**

Viviane Tchernonog, chercheure au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne, Université Paris 1.

### **Les ateliers :**

**Atelier 1 : Hémicycle - Rez-de-chaussée**  
Quelle place pour le débat citoyen dans les associations ?

**Atelier 2 : Foyer - Rez-de-chaussée**  
Le rôle des têtes de réseaux : présentation du travail mené par le Mouvement associatif

**Atelier 3 : Salle Spoerry - 1<sup>er</sup> étage**  
Relations collectivités et têtes de réseaux, coordinations, fédérations : militants partenaires ou militants prestataires ?

**Atelier 4 : Salle Kastler - 1<sup>er</sup> étage**  
Outils et dispositifs au service de l'emploi associatif en Grand Est

### **Conférence gesticulée « Qui a tué le militant » ?**

La conférence gesticulée, « Qui a tué le militant » ? prévue avec Victor Kopp, conférencier gesticulant à la Coopérative La Braise, a été remplacée à la dernière minute par la conférence de Jérémie Letort (Un pavé dans la bulle, Une autre histoire de l'animation et de l'éducation populaire).

## **Echanges et discussions**

## **Clôture**

## Atelier 1 :

# Quelle place pour le débat citoyen dans les associations ?

Le mouvement des gilets jaunes en 2018/19 a posé la question des nouvelles formes et des nouveaux lieux de débats ; comment les associations accompagnent-elles ces questions ? L'atelier constitue une 1<sup>ère</sup> étape pour ouvrir le débat au niveau de la région Grand Est.

Objectif de l'atelier : comment les associations sont-elles impliquées ? comment peuvent-elles répondre à ces mouvements ? (organisation, accompagnement... ?)

Introduction : (Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif) :

Le Mouvement des gilets jaunes est un mouvement social spontané, un phénomène qui n'est pas nouveau dans l'histoire. C'est l'expression d'un besoin de lien social et d'associativité. Cela pose la question de la relation entre le fait associatif et l'associativité.

Quels espaces ouvrons-nous à ce type d'engagement ? Le Mouvement associatif, les associations, doivent se mettre en lien avec ces nouvelles formes d'associativité.

Ce contexte questionne sur nos formes traditionnelles d'organisation, basées sur la logique de représentation. Nos formes d'organisation font-elles place à la diversité ?

Il est essentiel de promouvoir le fait fédératif, qui ne s'oppose pas au fait associatif.

Les gilets jaunes, les marches pour le climat, XR Extinction Rebellion... participent du même phénomène : une contestation sociale, environnementale, qui n'arrive pas à se faire entendre du gouvernement.

Les associations sont nécessaires pour organiser des manifestations et font ainsi office de « boîtes aux lettres ». En particulier, les associations étudiantes (cf. FAGE) sont également des lieux d'expression et d'apprentissage du militantisme.

Quelle perméabilité des associations face à cette population en souffrance ?

Les associations sont souvent comparées aux entreprises, il faut veiller à être cohérent, à mettre de la cohérence entre nos idées et nos actions. Quelle est encore la place de la notion d'association ? Quelle est la place des bénévoles dans les associations qui emploient de nombreux salariés ?

L'association doit rester une organisation à but non lucratif, une forme d'organisation pour « défendre quelque chose ».

Les tiers-lieux sont évoqués, ils permettent de s'associer pour monter un projet.

### Les perspectives :

- Développer le dialogue de proximité, interassociatif, s'ouvrir à toutes et tous sur les territoires
- Quel est le territoire de dialogue pertinent ? le dialogue citoyen doit avoir lieu dans les territoires de proximité
- Travailler avec les associations de jeunes
- Accompagner les citoyens à formaliser, à pouvoir d'exprimer
- Ouvrir les espaces de dialogues citoyens dans les territoires du Grand Est
- Faire un événement visible sur une journée consacrée aux débats
- Rendre visible les initiatives de débat public existantes

## L'intervenant :

---

*PHILIPPE JAHSHAN, PRESIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF*



*Philippe Jahshan a rejoint l'organisation Solidarité Laïque en 2002 et y a exercé les fonctions de chef de projet, puis de coordinateur général de projets et de programmes en Méditerranée (Maroc, Algérie, Liban, territoires palestiniens) avant d'en devenir le Délégué aux actions de coopération internationale.*

*Représentant Solidarité Laïque au sein de Coordination Sud – réseau de 160 ONG réalisant des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, et de défense des droits humains auprès des populations défavorisées – il en a été élu Président en janvier 2015.*

*Spécialiste du monde arabe et méditerranéen, et plus largement des questions de coopération internationale, il a par ailleurs enseigné dans diverses universités à Nantes et Paris ; il a également été administrateur puis Président du fonds pour la promotion des Evaluations entre 2006 et 2012.*

---

## Pour aller plus loin :

- **Eyraud, Philippe.** La Gouvernance des associations. [auteur du livre] Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau. *Le Paysage Associatif Français*. 3e. Paris : Jurisassociations, 2019, 5, pp. 166-186.
- **Cottin-Marx, Simon.** L'engagement des bénévoles au cœur des associations. *Sociologie du monde associatif*. Paris : La Découverte, 2019, IV, pp. 71-85.
- **Vermeren, Pierre, et al.** La France des "Gilets Jaunes". [éd.] Gallimard. *Le Débat*. Mars-Avril 2019, 204, pp. 3-116.
- **Halimi, Serge, et al.** Dossier "Gilets Jaunes". *Le Monde Diplomatique*. Janvier 2019, pp. 1, 13-19.
- **Lecœvre, Claire.** Les écologistes tentés par l'action directe. *Le Monde Diplomatique*. Novembre 2019, pp. 1, 18-19.
- **De Brie, Christian.** Sur les chantiers de la démocratie locale. *Le Monde Diplomatique*. 1990, pp. 22-23.
- **Labit, Anne.** Associations et collectivités territoriales au cœur de la démocratie locale. Le cas de l'Indre. *Management & Avenir*. Octobre 2010, pp. 325-339.
- **Conférence Permanente des Coordinations Associatives.** Associations et démocratie, les fondements d'un nouveau contrat social et politique? *La Vie Associative*. Février 2003, 4.

# Un puissant désir de s'associer

L'erreur de diagnostic a été de croire à un individualisme forcené et à une société atomisée, expliquent Philippe Jahshan et Roger Sue, spécialistes du monde associatif

Par PHILIPPE JAHSHAN et ROGER SUE

**L**e mouvement des « gilets jaunes » marque un tournant politique dans le quinquennat, mais aussi, plus profondément, une volonté commune d'échanger et de vivre ensemble autrement. Un désir inédit d'association et de lien social se manifeste spontanément, soutenu dès l'origine par près de 80 % des Français. L'allusion à 1968 n'est pas fortuite ; on se parle sans retenue dans la rue entre inconnus. Sur les places, les ronds-points, on interpelle sur les salaires, les fins de mois, les retraites ; on mange ensemble, on partage l'ordinaire dans un moment extraordinaire où on se sent aussi pleinement citoyen en réinventant une démocratie à échelle humaine.

On ne comprendrait pas la résistance et la persistance des « gilets jaunes », jour et nuit, dans le froid et sous la pluie, en dépit du travail, des enfants, du quotidien, si ne se manifestait aussi le plaisir d'être associé ensemble, sous aucune autorité, commandement ou organisation centrale. Des milliers d'associations informelles à l'échelle des ronds-points se réunissent le temps d'une manifestation le plus souvent pacifique. On retrouve ce même désir sur les plateaux de télévision où, sans parler en leur nom, les « gilets jaunes » invités représentent avec sincérité, et parfois éclat, la place légitime du citoyen ordinaire, à égalité avec

les responsables politiques et les professionnels de la communication.

Il n'est donc pas surprenant qu'au-delà des mesures financières annoncées par Emmanuel Macron sur le smic et la CSG des retraités, la revendication phare du mouvement soit le référendum d'initiative citoyenne (RIC), manifestant qu'à l'avenir le peuple souhaite être associé à la vie politique du pays par de nouvelles formes de procédures démocratiques. En définitive, la forme associative de l'événement compte sans doute autant que le fond des revendications multiples, quoi qu'on en pense, parfois utopiques ou contradictoires.

## ARTICULER L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF

L'erreur de diagnostic sociologique du nouveau quinquennat, comme des précédents, a été de croire à un individualisme forcené, enfermant les individus sur eux-mêmes dans une société atomisée, facile à manipuler, n'attendant que la figure du Commandeur pour l'unifier et la représenter. Sans voir que l'individualisation en question est de plus en plus « relationnelle », qu'elle ne s'accomplit réellement que dans la libre relation d'égalité à l'autre et aux autres. C'est cette nouvelle « associativité » des individus qui a créé les réseaux d'où est parti, sur Internet, le mouvement des « gilets jaunes », tout étonnés de se retrouver ensemble alors qu'ils se croyaient seuls.

Cette expérience ne s'effacera pas des mémoires ; elle ouvre une nouvelle moda-

lité du lien social marqué par l'esprit d'association. Il suffit aussi de consulter les nombreuses enquêtes sur les valeurs des Français, qui démontrent qu'avec la famille l'association figure en tête, loin devant les autres institutions. On ne peut que regretter que le mouvement associatif ait été au départ si peu considéré, subissant une réduction de ses ressources, des emplois aidés et la fin des dons qui provenaient précisément de l'ISF, autre revendication des « gilets jaunes ». Le lien associatif fragilisé dans les territoires accentue les fractures qui les traversent.

Mais l'avenir est au grand débat annoncé par le premier ministre, avec un volet sur la participation démocratique. Dans un délai très court, on peut craindre que les réunions en mairie entraînent une moindre participation et paraissent pilotées par le haut. L'animation par des associations qui s'engagent au jour le jour auprès des populations dans les territoires, ou des « gilets jaunes » eux-mêmes, paraît aussi indispensable. Associations qui sont moins un corps intermédiaire que l'émanation directe du corps social qui les crée et les modèle à son image, comme possibilité toujours renouvelée d'articuler l'individuel au collectif.

N'est-ce pas Jean-Jacques Rousseau qui déclarait que, sans l'association préalable, le contrat social ne serait qu'un « *contrat de dupes* » ? A méditer aujourd'hui quand on évoque de toutes parts la nécessité de refonder le contrat social. ■



Philippe Jahshan est président du Mouvement associatif

Roger Sue est professeur à l'université Paris-Descartes-Sorbonne

## Atelier 2 :

# Le rôle des têtes de réseau : présentation du travail mené par le mouvement associatif

Le Mouvement associatif, au regard des missions qui lui sont dévolues, place la question de la fonction et de la plus-value des têtes de réseau associatives en tant qu'objet de travail stratégique. Il a donc souhaité pouvoir mieux rendre compte de la diversité des enjeux auxquels elles répondent.

Le travail d'étude mené en 2015 et 2016, suivi d'entretiens de terrain menés en 2017 et 2018 a permis d'ébaucher un référentiel commun sur la définition de « tête de réseau » : ses missions, ses fonctions, ses finalités et ses activités : un outil explicitant l'action des têtes de réseau.

Confrontées à des organisations administratives et territoriales manquant de visibilité et de lisibilité de leurs actions, les têtes de réseau peinent parfois à tenir le local à l'échelle du Grand Est.

Il s'agit de répondre à la difficile articulation des échelles par le principe de subsidiarité.

Mettre en place un fonctionnement plus démocratique des têtes de réseau, comme des corps intermédiaires, une gouvernance moins jacobine et plus agile.

### Les perspectives :

- Donner à voir le rôle et les fonctions des têtes de réseau
- Mettre en valeur la plus-value qu'elles représentent pour leurs membres.
- Les monographies des têtes de réseau et fédérations du Grand Est pourraient être réalisées.

## LES 6 FONCTIONS DES TÊTES DE RÉSEAU



## L'intervenant :

---

### AHMED EL KHADIRI RESPONSABLE DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DU RESEAU AU MOUVEMENT ASSOCIATIF



*Diplômé en 2005 en management des organisations de l'économie sociale, Ahmed El Khadiri effectue son stage de fin d'études au sein du réseau Animafac à l'issue duquel il est recruté. Il en assure la délégation générale de 2009 à fin 2012.*

*Il rejoint ensuite le cabinet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en tant que conseiller en charge de l'ingénierie de la concertation du débat national sur la transition énergétique qui s'achève fin 2013.*

*Après une expérience de plusieurs mois au sein d'une Charity (association caritative au Royaume-Uni) et un passage dans un cabinet de conseil en accompagnement des démarches participatives, il rejoint Le Mouvement associatif en tant que responsable de l'animation de réseau où il s'occupe notamment du suivi des Mouvements associatifs régionaux, du service civique, de la politique de la ville et du numérique.*

---

## Pour aller plus loin :



- **Le Mouvement Associatif.** Mieux comprendre l'action des têtes de réseau associatives. *Le Mouvement Associatif.* [En ligne] <https://lemouvementassociatif.org/tetesdereseau/>.

## Atelier 3 :

# Relations collectivités et têtes de réseaux, coordinations, fédérations : militants partenaires ou militants prestataires ?

L'étude de Viviane Tchernonog montre que les subventions publiques ont continué de baisser, mais à un rythme moins important qu'auparavant ; le poids de la commande publique a quant à lui cessé de croître, après une très forte croissance dans les budgets associatifs et dans les financements publics. Cette double évolution a pour conséquence une nette augmentation des financements privés dans les budgets associatifs.

Quelles incidences ces évolutions ont-elles sur la capacité des têtes de réseaux à assurer leur rôle de plaidoyer et de porte-parolat, essentiel pour peser dans les évolutions des politiques publiques ?

militants prestataires ?

Les intervenants :

- Yannick Blanc, FONDA <https://www.fonda.asso.fr/>
- Patricia Andriot, RTES <https://www.rtes.fr/> )

Patricia Andriot est vice-présidente du RTES et Yannick Blanc pilote le programme « le carrefour des innovations sociales pour le CGET <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/> .

Les grands thèmes abordés dans cet atelier :

- Partenariat vs prestation
- Mise en concurrence
- EPCI vs communes
- Quelles solutions pour ne pas tout centraliser ?

Il existe une certaine concurrence dans le monde associatif, en raison des relations que les associations entretiennent avec les collectivités. Les intervenants soulignent une « utilitarisation » du secteur (instrumentalisation), qui va à contre-sens des enjeux de co-construction. Aujourd'hui, les collectivités rurales ne disposent pas d'instruments d'ingénierie territoriale, et se tournent vers les associations.

La culture juridique de mise en concurrence, bien ancrée dans les services de l'Etat, présente une difficulté sérieuse que l'article 49 de la loi ESS n'a pas pu régler. Même s'il n'y a que quelques secteurs où le marchand concurrence l'associatif (sanitaire et social), la concurrence entre associations est réelle !

En outre, les structures publiques ont tendance à se tourner vers d'importantes associations connues. Un levier de changement qui devrait être actionné est le renforcement de l'ancrage territorial, l'incitation à aller vers des associations locales.

Dans une logique de co-construction, il s'agit d'identifier un besoin territorial AVEC les collectivités, en se basant sur l'article 49 de la loi ESS, même si les juristes y voient un risque, en créant un collectif d'associations structuré et coordonné pour éviter la mise en concurrence, en prenant conscience du no man's land entre la commande publique et le projet associatif. Le dialogue entre collectivités et associations doit être la BASE, mais il manque un outil juridique pour faciliter ce dialogue et une volonté politique pour créer cet outil.

Les associations ont un rôle de poil à gratter et de co-construction, un rôle de contestation et d'engagement. Elles doivent jouer ce rôle, faute de quoi elles risquent de devenir de simples prestataires de service.

La question des appels d'offre est soulevée. Les têtes de réseau guettent les appels d'offre pour faire vivre leur rôle de tête de réseau, quitte parfois à répondre à des appels qui ne correspondent pas aux compétences de leur réseau. C'est une grosse prise de risque qui génère des frais d'ingénierie pour le réseau.

S'opposent souvent la posture « regroupez-vous pour avoir du poids » à la posture « innovez, développez de nouvelles activités, partez seuls ! »



Comment trouver un équilibre entre ces 2 tendances ?

- En instaurant à l'échelle locale des instances type « conseil de l'ESS » pour qu'un climat de confiance s'instaure et pour avoir un interlocuteur et un réseau organisé.
- En assouplissant les appels à projets/appels à manifestation d'intérêt
- En menant une offensive politique, portée par les fédérations et têtes de réseau, contre la prolifération des appels d'offre.
- En développant une stratégie d'impact collectif : regroupement stratégique pour construire une démarche commune, stratégie et actions concertées, tout en restant ouverts à des nouveaux arrivants.
- En faisant du benchmarking pour les justifications des factures (entreprises privées vs associations).
- Aujourd'hui, les prestataires privés sont avantagés, les collectivités sont rassurées, ne veulent prendre aucun risque et passer par des associations (force bénévole vs force salariée) ; le cliché : travailler avec des associations coûte moins cher car il y a des bénévoles...
- En construisant des budgets prévisionnels sur 3 ans, pour favoriser l'hybridation des financements, chronophage, mais vital.

Le rôle des EPCI évoqué. L'intercommunalité transforme la relation avec les associations locales : l'interlocuteur était la commune, maintenant le lieu de décision est plus haut, ce qui crée des déserts associatifs !

Pour autant, l'intercommunalité est un lieu de dialogue intéressant, mais qui doit être permanent. Il existe par exemple un fond de développement territorial (prévu par la loi ESS), que les têtes de réseau devraient encourager.

Les EPCI en milieu rural sont très différents des EPCI urbains : en milieu rural, il y a peu de techniciens, peu d'associations, alors qu'en milieu urbain, les techniciens sont souvent hyper qualifiés, les associations très nombreuses, mais concentrées sur les métropoles.

### **Les perspectives :**

- Sensibiliser les techniciens des collectivités à travailler sous forme de partenariat plutôt qu'en mise en concurrence
- Renforcer l'ancrage territorial, aller vers des associations locales.
- Charte d'engagement réciproque dont on ne se saisit pas assez, les associations devraient la proposer !
- Outils à venir : la charte de la contractualisation territoriale : notion de territoire de projets (territoire où les acteurs s'identifient pour un projet commun de territoire) – avril 2020

## Les intervenant-e-s :

---

### *PATRICIA ANDRIOT, VICE-PRESIDENTE DE RTES – RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOCIALE*



*Elue à la communauté de commune d'Auberive Vingeanne Montsaigeonnais. Patricia Andriot a été membre du Groupe d'Experts de la Commission Européenne pour l'Entrepreneuriat social (GECES) de 2015 à 2018.*

### *YANNICK BLANC, VICE-PRESIDENT DE LA FONDA*



*Yannick Blanc a créé une société de conseil dans le secteur des associations et fondations en 2008, puis a rejoint le cabinet de Jean-Paul Huchon au conseil régional d'Ile-de-France en 2010.*

*Préfet depuis 2012, il occupe le poste de Haut-Commissaire à l'Engagement civique de 2016 à 2019.*

*Il a participé en tant que membre fondateur à la création de la Société française de prospective en 2013, et siège dans de nombreux conseils d'administrations associatifs. Il est notamment le président de l'association de préfiguration du Carrefour des innovations sociales (APCIS) et, depuis 2019, président de Futuribles International.*

---

## Pour aller plus loin :

- **Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.** Remise du rapport d'étape sur le bilan de la Charte des engagements réciproques. associations.gouv.fr. [En ligne] 11 avril 2017. <https://www.associations.gouv.fr/remise-du-rapport-d-etape-sur-le-bilan-de-la-charte-des-engagements-reciproques.html>.
- **Sue, Roger.** L'affirmation politique de la société civile. [éd.] Presse Universitaires de France. *Cités*. 2004, 17, pp. 25-37.
- **Cottin-Marx, Simon.** Les relations entre associations et pouvoirs publics. [auteur du livre] Simon Cottin Marx. *Sociologie du monde associatif*. Paris : La découverte, 2019, III, pp. 45-69.
- **Tchernonog, Viviane.** Financements public et privé des associations. [auteur du livre] Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau. *Le Paysage Associatif Français*. 3e. Paris : Juris Association, 2019, 8, pp. 270-306.
- **Hély, Matthieu.** Entre public et privé : les formes de régulation de l'action associative. *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, 1, pp. 25-57.
- Conjurer les carences du service public. *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, 5, pp. 193-223.

## Atelier 4 :

# Outils et dispositif au service de l'emploi associatif en Grand Est

Fondé à l'origine sur l'engagement bénévole, le secteur associatif emploie aujourd'hui 1 850 000 salariés.

Il s'agit pour la plupart de petites structures puisque plus de 80 % des associations employeuses ont moins de dix salariés.

Dans le Grand Est, on compte plus de 11 000 associations qui emploient plus de 154 000 salariés.

Cependant, selon les derniers chiffres de Recherches & Solidarités, l'emploi associatif affiche une baisse de 0,7 % en 2017, soit environ 13 000 emplois de moins, alors que l'emploi privé est à la hausse (+ 1,5%).

Quels sont les dispositifs destinés à soutenir l'emploi associatif dans la région ? La participation à un groupement d'employeurs peut-il être une solution pour préserver l'emploi dans les associations ?

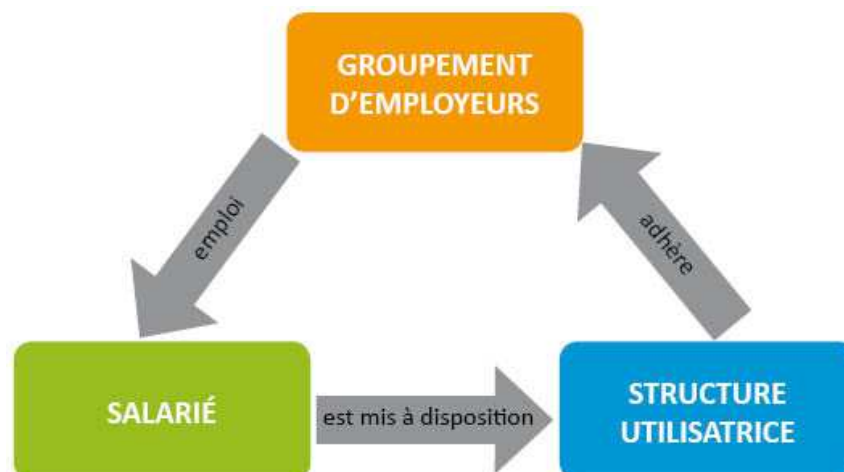
### Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Les dirigeants associatifs sont de plus en plus nombreux à se faire accompagner par des salariés pour développer leurs projets, leurs associations. Souvent trop petites pour employer à temps plein ou peu expertes pour devenir employeur, elles n'en demeurent pas moins intéressées par des compétences à temps partiel.

Les groupements d'employeurs comme par exemple le Groupement d'Employeurs Profession Sport, Loisirs & Animation (GEPSLA), association à but non lucratif, a pour but de répondre aux besoins en personnel des associations et collectivités alsaciennes.

Le GEPSLA propose, dans le cadre d'une convention, de mettre à disposition de ses membres (associations et collectivités) un ou des salariés selon leurs besoins en compétences sur une durée définie.

Les heures et le coût horaire de chaque intervention sont déterminés selon les besoins des membres dans une convention ; ils deviennent alors solidairement responsables de l'intervenant mis à disposition. Parallèlement, un contrat de travail est établi entre le salarié et le GEPSLA qui se charge de toutes les démarches administratives.



## Le dispositif Grand Est emploi associatif

Il s'agit d'une aide régionale destinée à soutenir la création d'emplois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), liés au développement d'activités ayant une plus-value sociale, territoriale et sociétale. L'aide sur trois années d'un montant forfaitaire de 20 000 € pour un temps plein est déclinée comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : 50 % de l'aide, soit au maximum 10 000 € d'aides,
- 2<sup>ème</sup> année : 30 % de l'aide, soit au maximum 6 000 € d'aides,
- 3<sup>ème</sup> année : 20 % de l'aide, soit au maximum 4 000 € d'aides.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/emploi-associatif/>

### Les intervenant·e·s :

---

*BERNARD FELDMANN, DIRECTEUR DE PROFESSION SPORT ET LOISIR ALSACE*



*Diplômé d'études approfondies de Sciences sociales et de Management du Sport, en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Bernard Feldmann est depuis 1992 directeur de l'association Profession Sport et Loisir Alsace.*

*Spécialiste du développement associatif et de l'emploi, Bernard Feldmann participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies régionales pour l'emploi ayant pour enjeu le développement du sport et des loisirs dans ses composantes économiques et de développement ; il partage ces problématiques au quotidien en intervenant directement auprès des élus bénévoles.*

*AURORE ROUSSELLE CHARGÉE DE MISSION ESS A LA DIRECTION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CONNAISSANCE DE LA RÉGION GRAND EST*

*Diplômée d'un Master en Conduite de Projet et Développement des territoires en 2006, Aurore Rousselle rejoint la fonction publique territoriale en 2008 au sein de la direction de la vie associative de la région Lorraine. Suite à la fusion des régions en 2016 elle rejoint le service Economie Sociale et Solidaire Artisanat-Création-Reprise de la région Grand Est. Depuis 2017, Aurore Rousselle est au pilotage des politiques emploi et insertion du service ESS.*

---

### Pour aller plus loin :

- **Alsace Mouvement Associatif.** Le guide de l'emploi associatif en Grand Est. 2019.
- **Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.** Les ressources humaines | Association.gouv.fr. [association.gouv.fr. \[En ligne\] https://www.associations.gouv.fr/les-ressources-humaines.html.](https://www.associations.gouv.fr/les-ressources-humaines.html)
- [En ligne] <https://alsace.profession-sport-loisirs.fr/gepsla-alsace/presentation>
- [En ligne] <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/emploi-associatif/>

# Merci aux intervenant·e·s et partenaires :

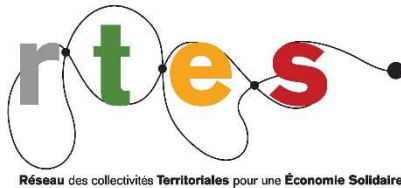
## Atelier 1 & 2



## Atelier 3



## Atelier 4



## La conférence





Les associations se sont regroupées nationalement puis régionalement, au sein de leurs grandes familles d'appartenance, afin de promouvoir, valoriser, faire reconnaître le travail des associations et favoriser leur développement.

À l'initiative des trois mouvements associatifs, Alsace Mouvement Associatif, Lorraine Mouvement Associatif et le Mouvement Associatif de Champagne-Ardenne, l'Union des Mouvements Associatifs Grand Est (UMAGE) a été créée en janvier 2018.

Elle regroupe les trois Mouvements territoriaux et les coordinations associatives régionales Grand Est (CROS Grand Est, Ligue de l'enseignement Grand Est, UNAT Grand Est, URAF Grand Est, CRAJEP Grand Est et URIOPSS Grand Est).

L'Union des Mouvements associatifs Grand Est représente le Mouvement associatif dans le Grand Est.

## **Union des Mouvements associatifs Grand Est - UIMAGE**

[www.lemouvementassociatif-grandest.org](http://www.lemouvementassociatif-grandest.org)

### **Siège social :**

Maison Régionale des Sports Grand Est  
13 rue Jean Moulin – BP 70 001  
54 510 TOMBLAINE

### **Lorraine Mouvement associatif**

Maison régionale des Sports Grand Est  
13 rue Jean Moulin – BP 70001  
54510 TOMBLAINE

### **Alsace Mouvement associatif**

Maison des associations  
1a Place des Orphelins  
67000 STRASBOURG

### **Le Mouvement associatif Champagne Ardenne**

14 Avenue Hoche  
51100 REIMS

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
Grand Est

[www.lemouvementassociatif-grandest.org](http://www.lemouvementassociatif-grandest.org)